

SYNDICAT CFTC - DOUANES

2, rue Neuve Saint – Pierre - Bureau 635

75181 PARIS Cedex 04

☎ : 01 53 17 86 44 - 📠 : 01 53 17 86 46

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Février 2011

L'Etat exemplaire

Depuis une circulaire datée de décembre 2008 et signée de la main du premier ministre, l'État se veut exemplaire dans le domaine du développement durable et a développé toute une batterie de mesures et d'indicateurs afin de matérialiser son engagement dans ce domaine. C'est louable.

On sait aussi que depuis quelques années la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) vise à rendre l'État exemplaire également en matière de dépenses de fonctionnement. On pourrait s'en féliciter.

Même en matière de service minimum l'État se veut exemplaire. Lorsqu'on évoque cette notion, on pense d'abord à des compagnies comme la SNCF ou la RATP, chargées d'assurer depuis deux ans un service minimum en cas de grève.

Mais l'État n'est pas en reste car il applique à ses propres services ce qu'il demande aux opérateurs de transport : assurer un service minimum, et pas seulement en temps de grève.

Le service minimum est en effet l'essence même de la R.G.P.P., processus qui vise à ne laisser subsister qu'un minimum de services sur le territoire pour diminuer au maximum les coûts de fonctionnement de l'État.

Pour ce faire, l'Etat utilise deux méthodes :

- d'abord supprimer certaines missions au motif qu'elles sont devenues inutiles
- ensuite externaliser celles qui ne peuvent pas être supprimées.

En effet, pourquoi conserver des fonctionnaires pour effectuer des missions qui peuvent parfaitement être confiées à un moindre coût au secteur privé ?

Peut-être tout simplement parce que ce sont des missions de service public. Mais que signifie encore ce mot aujourd'hui ? Service MINIMUM vous dit-on, pas service PUBLIC ! Ce mot a disparu du vocabulaire administratif depuis quelques années déjà. On en viendrait presque à oublier que l'administration n'a pas été créée pour diminuer ses coûts mais pour assurer un service public !

Notre ministre du Budget et de la Fonction Publique vient de se féliciter de la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires dans les trois ans à venir. Certes, il faut toujours tailler quelques branches pour qu'un arbre reste sain et vigoureux, mais cela ne se fait pas n'importe comment : il ne s'agit pas d'abîmer l'arbre et encore moins de s'attaquer à son tronc. C'est pourtant là où on en est arrivé aujourd'hui.

Que l'on ne s'étonne pas ensuite du niveau élevé d'abstention aux élections successives ! Car lorsque l'État restreint son champ d'action, transfère au secteur privé des missions comme s'il s'en débarrassait, il n'y a rien d'étonnant à ce que les citoyens eux-mêmes adoptent ce comportement, bottent en touche, dédaignent ce qui fait leur essence, le vote, et ne se déplacent aux urnes que lors qu'ils n'ont rien de plus important à faire, bref, assurent à leur façon un service minimum !

Si en plus de cette manière ils font des économies ...

Belle exemplarité !

CFTC-Douanes : sur un autre ton.